



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Bayonne, le 31 juillet 2019

*Service Gestion et Police de l'Eau*

**Affaire suivie par : Valérie Michel**  
**Téléphone : 05 59 01 64 19**  
**Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr**  
**Réf : VM LET 191283**

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courriel du 30 juillet 2019 concernant la création d'une nouvelle liaison 90000 volts entre les postes d'Argia et de Pulutenia, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L214-3 du code de l'environnement.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement de l'opération.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de la pêche de sauvegarde est soumise à autorisation préalable au titre des articles L. 436-9 et R. 432-6 du code de l'environnement. La demande est à adresser à la DDTM- Service Gestion Police de l'Eau à Pau par l'opérateur chargé de la réalisation de cette pêche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'unité  
Police de l'Eau Pays Basque,



Arnaud Bidart

Monsieur le Directeur  
RTE Réseau de transport d'électricité  
Centre développement et ingénierie  
Toulouse  
82 chemin des courses BP13731  
31037 Toulouse Cedex 11